

440 - Actions pour la jeunesse

440 - Actions pour la jeunesse - Propositions financières - Budget Primitif 2020

CD/2019/091

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

La jeunesse représente un axe fort de la responsabilité et de l'engagement de notre collectivité. Les enjeux autour de la citoyenneté et du lien social qui concernent tout particulièrement nos jeunes, nécessitent des actions fortes et innovantes.

Construire un avenir pour nos enfants, accompagner les familles dans la bienveillance, accompagner les jeunes à devenir des adultes responsables, autonomes et engagés constituent les axes forts de l'engagement du Département. Le Conseil Départemental met l'engagement des jeunes, le soutien aux structures socio-éducatives et les actions de prévention au cœur de ses priorités.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental d'inscrire les crédits au budget primitif 2020 au titre des actions pour la jeunesse.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	44010	F	Engagement des jeunes	240 000,00	234 500,00
D	44020	F	Soutien aux activités socio-éducatives	1 574 000,00	1 587 460,00
D	44050	F	Information et orientation	9 600,00	9 600,00
D	44060	F	Loisirs et éducation	22 000,00	32 000,00
			TOTAL	1 845 600,00	1 863 560,00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
R	44050	F	Information et orientation	1 600,00	4 000,00
			TOTAL	1 600,00	4 000,00

La population des jeunes âgés de 10 à 25 ans dans le département du Bas-Rhin est plus élevée que la moyenne française (21,3 % contre 19,2 %) et elle est en constante progression (+ 7 % entre 2009 et 2014, données INSEE). En agissant pour la jeunesse, le Département participe à la construction de la société de demain.

A travers ses compétences obligatoires ou volontaristes, le Département agit pour les plus vulnérables avec des dispositifs de prévention et de protection, d'accompagnement à l'autonomie et en facilitant l'accès au logement, à la formation et à l'emploi.

Le Département s'adresse également à tous les jeunes par une diversité d'actions, reflète de la mobilisation de toute la collectivité.

La politique départementale en faveur de la jeunesse adoptée par l'Assemblée plénière le 25 juin 2018 (délibération CD/2018/021) s'organise principalement autour de deux enjeux :

- Rendre les jeunes autonomes et confiants dans l'avenir pour qu'ils deviennent de futurs adultes responsables
- Une société inclusive, ouverte aux jeunes et favorisant leur épanouissement.

A cette occasion, plusieurs orientations ont été définies visant à aider les jeunes à grandir en les accompagnant dans leurs apprentissages de la citoyenneté, dans leurs expérimentations individuelles et collectives et en soutenant leur engagement et leur intégration sociale.

Ce plan vient compléter le Plan Actions Educatives et Collèges (PAEC) adopté le 20 mars 2017 (délibération n°CD/2017/007), et confirmer l'ambition du Département de construire l'avenir des jeunes Bas-Rhinois

LA JEUNESSE, UNE REALITE DYNAMIQUE AUX MULTIPLES FACETTES

La jeunesse commence avec l'entrée au collège et se termine avec l'autonomie financière et résidentielle. Certains experts préfèrent parler « des jeunesses » tant les situations sont diverses aujourd'hui. Cette période se traduit, en effet par une variété de statuts : collégien, adolescent, étudiant, apprenti, en recherche d'emploi, diplômé ou non, en rupture de lien ou en famille... Si bien que certains jeunes accèdent à l'autonomie dès 20 ans pendant que des trentenaires attendent encore. Cette période est donc souvent synonyme d'incertitude et en corollaire, d'opportunités, dans la mesure où les parcours sont de moins en moins linéaires, et souvent l'occasion de pas de côté.

Par ailleurs, les jeunes évoluent dans un contexte de mutations de la société dans son ensemble : évolution de la structure familiale, perte des rites de passage, évolution des usages technologiques, allongement des études. Ce contexte concourt à la transformation de la jeunesse.

Enfin, force est de constater que les jeunes sont toujours plus durement touchés par le chômage que toute autre catégorie de population. Cette réalité installée depuis plusieurs années ne s'infléchit pas. Les jeunes sont en conséquence plus vulnérables pour acquérir autonomie, utilité sociale et reconnaissance mais, par ailleurs, ils se montrent plus créatifs, utilisant les opportunités nouvelles données par les réseaux sociaux ou l'économie collaborative.

LA JEUNESSE, UNE PROMESSE ET DES DEFIS

La jeunesse est porteuse de promesses. Les jeunes développent des savoirs d'usage et incarnent de nouvelles pratiques sociales citoyennes et culturelles. L'expérimentation et

la créativité sont pour eux autant une manière d'être qu'une nécessité pour trouver leur place dans la société de plus en plus fragmentée. Dans ce contexte, la socialisation nécessite des capacités d'adaptation et la mixité sociale au sein des collèges et des établissements scolaires est un véritable enjeu pour favoriser la connaissance de l'autre.

Pour ce faire, l'éducation populaire (compétence partagée entre les collectivités locales dans la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015) offre un cadre qui permet de prendre conscience de la place que chacun occupe dans la société pour expérimenter sa capacité à agir individuellement et collectivement. Il s'agit de susciter l'émergence d'opportunités qui permettront aux jeunes, avec d'autres générations, de former leur conscience et de s'émanciper. Ainsi, le Département soutient les acteurs associatifs de l'éducation populaire présents dans les territoires.

Le Département, par la mobilisation de l'ensemble de ses services, veille à renforcer les opportunités, notamment auprès de ceux qui en ont moins. Il propose un soutien à ceux qui en ont besoin et déploie plus particulièrement dans les lieux moins dotés où la jeunesse est fortement présente, dans les quartiers prioritaires et les zones rurales plus éloignées. Il propose des actions éducatives, de prévention à la santé et la citoyenneté, des actions culturelles, sportives, de sensibilisation à l'environnement ou renforçant les capacités d'entreprendre. Il suscite également l'ouverture et les échanges avec l'Europe, par des partenariats avec le Centre d'information sur les institutions européennes (CIIE), les instances transfrontalières et le développement du bilinguisme.

44010 – ENGAGEMENT DES JEUNES

Crédits proposés au BP 2020 : 234 500 €

Les Assises de l'engagement ont montré comment l'engagement notamment associatif était essentiel pour la cohésion sociale. Par rapport à leurs voisins européens, les jeunes français présentent un taux d'engagement bénévole très haut (CREDOC, baromètre jeunesse 2018) mais il reste l'apanage des jeunes plus diplômés que la moyenne. Il s'agit donc de faire de cet engagement, quelle que soit sa forme, une opportunité pour les jeunes moins dotés, car il permet de nouvelles expériences et révèle des capacités non formelles.

Pour ce faire, le Département développe plusieurs axes :

1/ Le recrutement de jeunes volontaires en service civique

Depuis l'adoption par l'assemblée plénière en 2010 du principe de l'accueil de jeunes au sein des directions et des services du Département, le Conseil Départemental du Bas-Rhin s'est engagé chaque année à proposer de nombreuses missions de service civique.

Cet engagement a été renouvelé lors de la Commission Permanente du 28 mai 2018, permettant ainsi de solliciter le renouvellement de l'agrément 2018/2021, nécessaire à cet accueil.

Entre 2011 et 2018, 289 jeunes ont été accueillis au sein du Département dans une quinzaine de directions différentes, sur des missions relatives à l'éducation, la solidarité, l'environnement, la mémoire et la citoyenneté, la culture et le sport. Ce sont aussi 93 agents de la collectivité qui ont assuré une mission de tutorat auprès de ces jeunes.

Un jeune en service civique perçoit une indemnité de 468 € par mois de la part de l'Etat, qui prend également en charge les cotisations sociales et la retraite. Le Département apporte un soutien complémentaire par une indemnité de 150 € par mois et par jeune

2/ Le soutien à l'association Unis'Cité Alsace

En 2019, l'association a proposé près d'une centaine d'offres de mission en Service Civique aux jeunes Bas-Rhinois dont 30 au moins sont mis à disposition auprès des structures et organismes partenaires du Département sur des missions de lutte contre l'isolement des personnes âgées, dans les domaines du handicap, de l'environnement, du sport et de la culture. Unis'Cité assure l'accompagnement de ces jeunes tout au long de leur engagement.

Par ailleurs, le Département au moyen des crédits du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion soutient le programme Booster depuis 2018. En 2020, ce programme expérimenté sur le territoire Nord pourra également bénéficier au public du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Il s'adresse aux jeunes en situation de décrochage et vise à les redynamiser par un programme alternant Service Civique et remobilisation scolaire.

100 000 € sont inscrits pour soutenir cette structure pour l'année 2020.

3/ Un soutien à des actions menées en faveur de la citoyenneté et de l'engagement.

Celles-ci sont portées par des mouvements de jeunesse ou des associations intervenant sur le Département. Les actions doivent développer un projet spécifique alliant plusieurs des critères suivants :

- répondre à des enjeux relatifs à la citoyenneté, l'engagement, la prévention des conduites à risque et de la radicalisation ;
- privilégier l'implication des jeunes dans la gouvernance des structures aidant à l'élaboration et la mise en œuvre des actions et des projets de jeunes ;
- développer un partenariat étroit avec nos services et/ou les structures en contrats d'objectifs, têtes de réseaux en territoire (CSC et RAI) ;
- les conduire sur des territoires en difficultés (de type quartier prioritaire de la politique de ville) ou, isolés et peu couverts par d'autres structures ou services d'animation jeunesse ;

4/ Le soutien à deux fédérations départementales : la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC) et la Fédération des Centres Sociaux du Bas-Rhin (FDCSC). Ces associations à rayonnement départemental contribuent à la coordination des acteurs et à la promotion de l'engagement des jeunes. 106 500 € sont réservés au soutien à ces deux fédérations : 100 000 € seraient alloués à la FDMJC et 6 500 € à la FDCSC.

44020 – SOUTIEN AUX ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES

Crédits proposés au BP 2020 : 1 587 460 €

Le Département poursuivra son soutien aux **centres socio-culturels (CSC) et structures d'envergure intercommunale** concourant à l'animation d'un territoire et à l'approche globale des jeunes et de leur famille par des actions socio-éducatives favorisant l'implication des jeunes et l'ouverture aux autres.

Les activités favorisant l'estime de soi et la participation à des actions collectives dans des lieux de socialisation leur permettant d'accéder à différents codes de langages et de comportements sont des leviers essentiels à la construction de soi. En plus de l'école et de la famille, les centres socioculturels proposent une diversité d'actions dans différents domaines (social, petite enfance, enfance, culture et médiation culturelle) et auprès de publics très divers (familles, jeunes, seniors). C'est cette diversité d'actions et de publics qui permet d'inscrire la jeunesse dans une démarche d'éducation populaire particulièrement propice à l'épanouissement, la formation personnelle et citoyenne par la rencontre, la diversité des échanges et la prise de responsabilité.

Le soutien aux CSC se matérialise dans le cadre de contrats d'objectifs conformément à la décision du Conseil Général du 11 décembre 2011, en lien avec les contrats de projets définis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La contractualisation permet de rendre plus lisible l'action du Département et de construire le partenariat entre le Département, la CAF, les collectivités concernées et les associations. Les objectifs prioritaires du Département sont orientés vers la jeunesse, il n'en demeure pas moins que les centres socioculturels inscrivent leur action dans une réalité globale partagée avec les autres financeurs. Cette action s'appuie notamment sur la participation des habitants, le soutien aux initiatives, le soutien à la parentalité et la mise en place de lieux d'écoute et de débat favorisant la diversité et la mixité sociale et culturelle.

1 542 960 € sont inscrits pour soutenir les structures répondant aux critères d'intervention du Département, à savoir le développement d'un projet construit en direction des jeunes.

Par ailleurs, le Département soutient des associations qui œuvrent dans les quartiers prioritaires de la ville en proposant des activités socioéducatives complémentaires à celles proposées par les CSC et conduites généralement en partenariat avec eux.

32 500 € sont proposés.

Enfin, le Département soutient des actions menées par l'association AMSED et le Réseau express jeunes pour favoriser l'ouverture européenne et transfrontalière, indispensable à la construction personnelle et sociale des jeunes.

12 000 € sont proposés.

44050 – INFORMATION ET ORIENTATION

Crédits proposés au BP 2020 : 9 600 €

Le Département développe également des actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation à la santé, à la citoyenneté et au mieux vivre ensemble. Les services assurent l'accompagnement à la mise en œuvre de projets de prévention et forment les intervenants en charge des animations auprès des jeunes. Ces actions sont toujours menées en partenariat sur un territoire.

Les thématiques majoritairement travaillées sont la prise de risques et les addictions, les questions de citoyenneté et l'engagement, la relation aux autres et l'affectivité ou encore la violence, la représentation de soi. Les outils pédagogiques sont pour la plupart des réalisations du Département (Dédale de vie, « Alcool par-ci, alcool par-là », le jeu de Loi, etc.). L'offre est complétée afin de répondre aux besoins des jeunes et à la demande des partenaires. Ainsi de nouveaux outils sont créés à cet effet chaque année.

Sur l'année scolaire 2018-2019, près de 4 500 jeunes ont ainsi bénéficié d'actions de prévention. 70 % d'entre elles sont des collégiens. Des jeunes, en service civique formés, contribuent au développement de ces actions. Depuis juillet 2017, le Département anime un groupe de travail composé de partenaires institutionnels et associatifs, dans l'objectif de sensibiliser les jeunes et mieux répondre aux besoins des parents d'adolescents souvent démunis par les problématiques de leurs enfants. Ce travail s'effectue dans le cadre du Schéma Départemental d'Appui à la Parentalité.

En complémentarité de ces démarches de prévention collective auprès des jeunes, le Département soutient la mise en place d'une équipe mobile d'accueil et d'écoute des jeunes par l'association de lutte contre la toxicomanie (ALT) en charge de coordonner l'ensemble des points d'accueil et d'écoute des jeunes. Cette équipe mobile se déploie

dans les territoires d'action du nord et de l'ouest du département, dans les secteurs peu pourvus en réponse aux problématiques de souffrance des adolescents. Elle s'inscrit en totale complémentarité avec les services sociaux du département.

9 600 € sont réservés à ce mode d'action.

44060 – LOISIRS ET EDUCATION

Crédits proposés au BP 2020 : 32 000 €

Le Centre Socio-Culturel (CSC) du Fossé des XIII accueille les élèves demi-pensionnaires du collège Foch Strasbourg au restaurant éducatif La Faim de Loup. Cette subvention complémentaire a été mise en place en 2018 pour permettre au Fossé des XIII de poursuivre, durant la pause méridienne, les animations éducatives pour l'ensemble de ces élèves. Face à l'augmentation des demandes, cette mesure permet aux collégiens du quartier de bénéficier d'un service éducatif en rationalisant les coûts.

22 000 € ont été inscrits pour cette action.

En 2019, l'assemblée plénière a unanimement déclaré la lutte contre la haine et le racisme Grande Cause Départementale. Cet engagement politique s'est accompagné d'un dispositif de 10 actions dont la majorité s'adresse aux collégiens. L'une de ces actions vise à intervenir auprès des élèves au moyen d'outils nouvellement acquis ou rénovés sur les thématiques de l'acceptation de l'autre et du droit à la différence.

10 000 € ont été inscrits pour cette action.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 440 - Actions pour la jeunesse

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY